

FICHE MÉTHODOLOGIQUE

Élaboration de recommandations de bonne pratique

Méthode Recommandations par consensus formalisé

Règles de cotation et d'analyse des réponses

Décembre 2010

Ce document présente les règles de cotation et d'analyse des réponses utilisées lors de l'élaboration de recommandations de bonne pratique selon la méthode « Recommandations par consensus formalisé ».

Ces règles sont définies *a priori* et transmises au groupe de cotation avant le premier tour de cotation. Elles conviennent pour un groupe d'au moins 9 experts et peuvent être adaptées lorsque ce groupe comporte plus de 15 experts.

Règles de cotation

- Les membres du groupe de cotation doivent remplir les questionnaires qui leur sont soumis dans leur intégralité, afin de limiter les valeurs manquantes.
- Ceux qui n'ont pas participé à la réunion entre les deux tours ne participent pas au second tour de cotation ni aux réunions suivantes.
- En regard de chaque item du questionnaire est placée une échelle numérique discrète graduée de 1 à 9 :
 - la valeur 1 signifie que le cotateur juge la proposition **totalement inappropriée** (ou non indiquée, ou non acceptable) ;
 - la valeur 9 signifie que le cotateur juge la proposition **totalement appropriée** (ou indiquée, ou acceptable) ;
 - les valeurs 2 à 8 traduisent les situations intermédiaires possibles ; la valeur 5 correspond à l'**indécision** du cotateur.

Signification de l'échelle numérique discontinue graduée de 1 à 9

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Totalement inappropriée					↓ Indécision					Totalement appropriée

Pour chaque proposition listée, le cotateur doit impérativement donner une réponse en cochant l'un des chiffres entre 1 et 9. Les réponses situées entre 2 chiffres ou englobant 2 chiffres ne sont pas acceptées.

Règles d'analyse des réponses

Premier tour de cotation

- Le caractère approprié ou inapproprié de la proposition est défini par la valeur de la médiane et la distribution de toutes les réponses obtenues sur l'échelle de 1 à 9.
- La distribution de toutes les réponses obtenues permet de définir l'accord entre experts : il y a accord lorsque les cotations prises en compte sont toutes ≤ 5 ou toutes ≥ 5 .
- Une proposition est jugée :
 - appropriée, lorsque la valeur de la médiane est ≥ 7 et que les cotations sont toutes ≥ 5 ;
 - inappropriée, lorsque la valeur de la médiane est $\leq 3,5$ et que les cotations sont toutes ≤ 5 ;
 - incertaine, lorsque la valeur de la médiane est comprise entre 4 et 6,5 (indécision) ou lorsqu'il y a absence de consensus entre les membres du groupe de cotation (toutes les autres situations).
- Lors de valeur manquante (non-réponse à l'une des propositions alors que le cotateur a rempli et rendu son questionnaire), la proposition est considérée incertaine.
- Les propositions ayant obtenu un accord fort sont acceptées telles quelles, ne sont pas discutées en réunion, ni soumises au second tour de cotation.

Deuxième tour de cotation

- L'analyse est réalisée à partir des questionnaires disponibles des membres ayant participé à la réunion : le non-retour du questionnaire d'un membre du groupe de cotation conduit à son exclusion du groupe et non à considérer sa non-réponse comme valeur manquante à chaque proposition.
- S'il persiste des valeurs manquantes malgré les efforts pour les éviter, l'analyse est considérée valide si au moins 9 cotations sont obtenues pour une proposition (lorsque le groupe est initialement constitué de plus de 10 personnes, il est nécessaire de recueillir au minimum 80 % des réponses).
- En l'absence de valeur manquante, une des réponses peut être exclue de l'analyse du degré d'accord selon les règles suivantes :
 - la valeur minimale est exclue si la médiane est strictement supérieure à 5 ;
 - la valeur maximale est exclue si la médiane est inférieure ou égale à 5.

Classement de la proposition en fonction de la valeur de la médiane et de la répartition des cotations

Proposition	Accord entre experts		Médiane
	Degré	Distribution des cotations	
Appropriée	Accord fort	[7-9]	≥ 7
	Accord relatif	[5-9]	≥ 7
Inappropriée	Accord fort	[1-3]	≤ 3
	Accord relatif	[1-5]	$\leq 3,5$
Incertaine	Indécision	[1-9]	[4-6,5]
	Absence de consensus	Autres situations	



Ce document présente les règles de cotation et d'analyse des réponses de la méthode d'élaboration des recommandations de bonne pratique par consensus formalisé - Décembre 2010

Le guide méthodologique et sa synthèse sont consultables dans leur intégralité sur www.has-sante.fr